



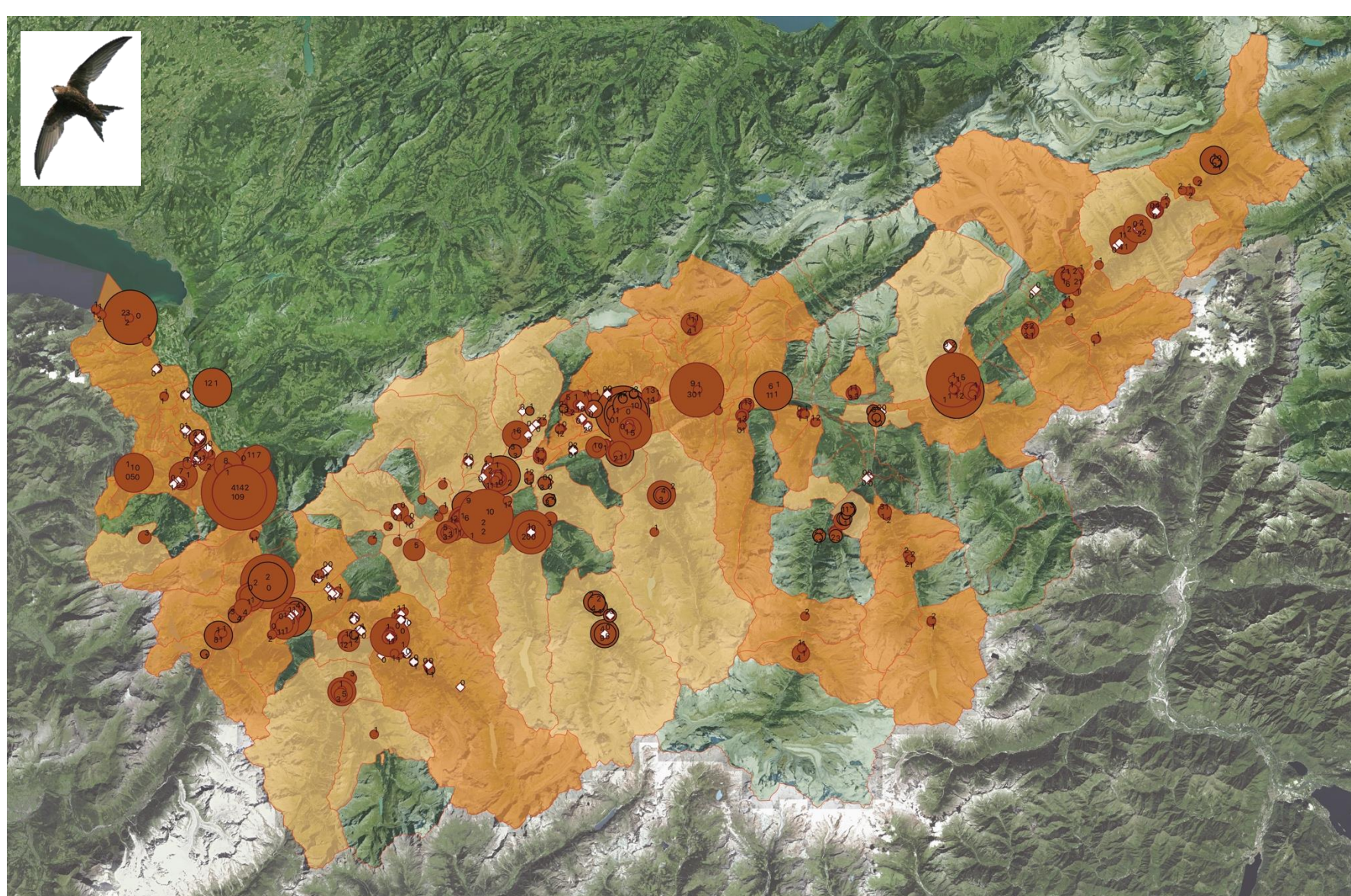
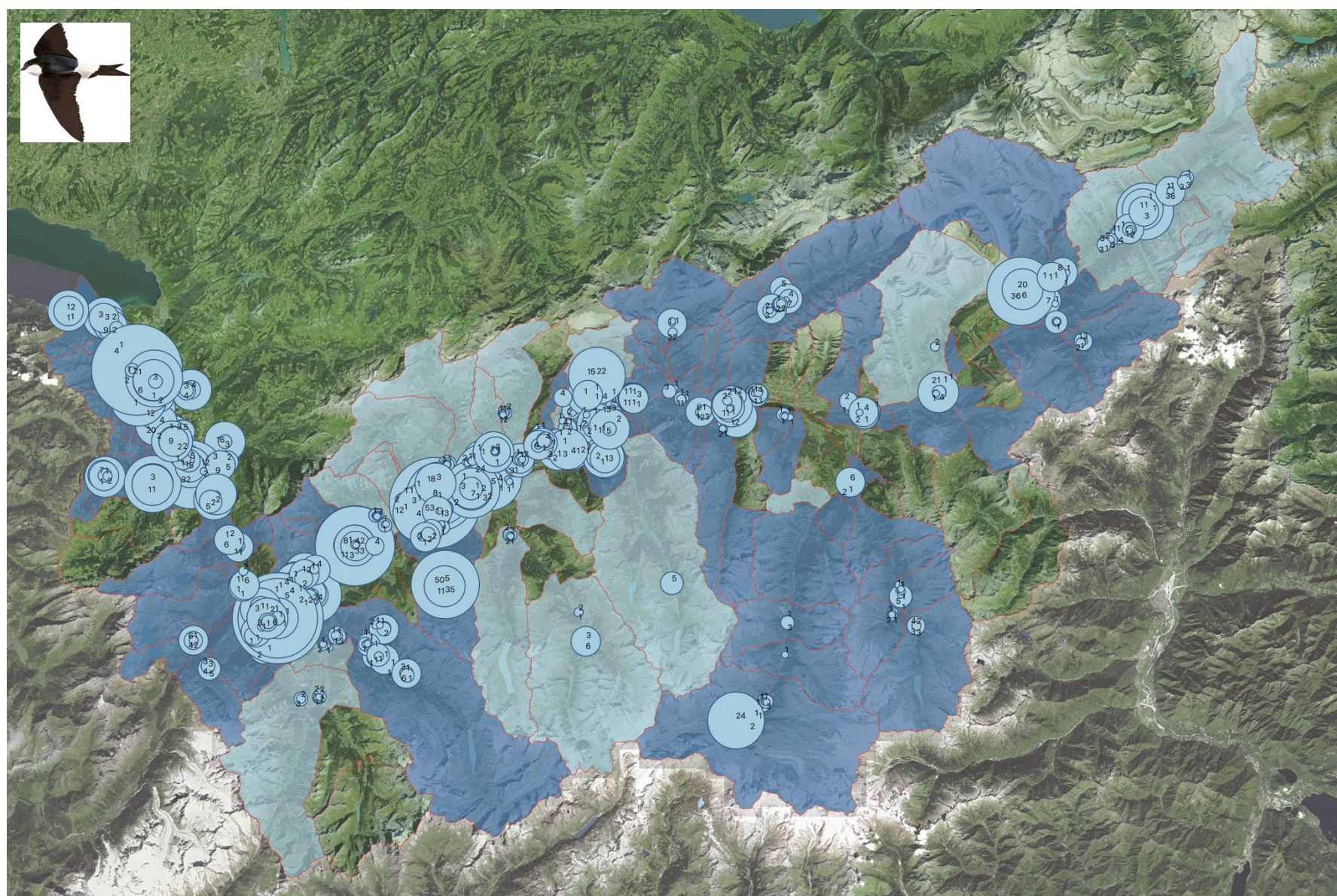
Mesures en faveur des hirondelles et des martinets

En Valais, **trois espèces d'hirondelles et deux de martinets se reproduisent sur les bâtiments**. Le caractère colonial de ces espèces rend leurs installations plus vulnérables aux travaux susceptibles de s'y dérouler. Protéger ces colonies nécessite deux niveaux d'action.



Inventorier les colonies

Connaître les sites occupés par les hirondelles et les martinets permet d'intervenir lorsque des travaux sont entrepris sur le bâtiment qui les héberge. **De 2019 à 2025, les hirondelles de fenêtre ont été recensées dans 89 communes et les martinets noirs dans 83.** 80-85% des sites n'abritent que 1 à 3 couples et seules **3-5% des colonies hébergent plus de 10 couples.**



Distribution des hirondelles de fenêtre (en haut) et des martinets noirs (en bas) en Valais. La grandeur des pastilles est fonction de l'importance des colonies. Les fonds colorés indiquent les territoires communaux avec inventaire complet (coloration intense) ou partiel (pâle).



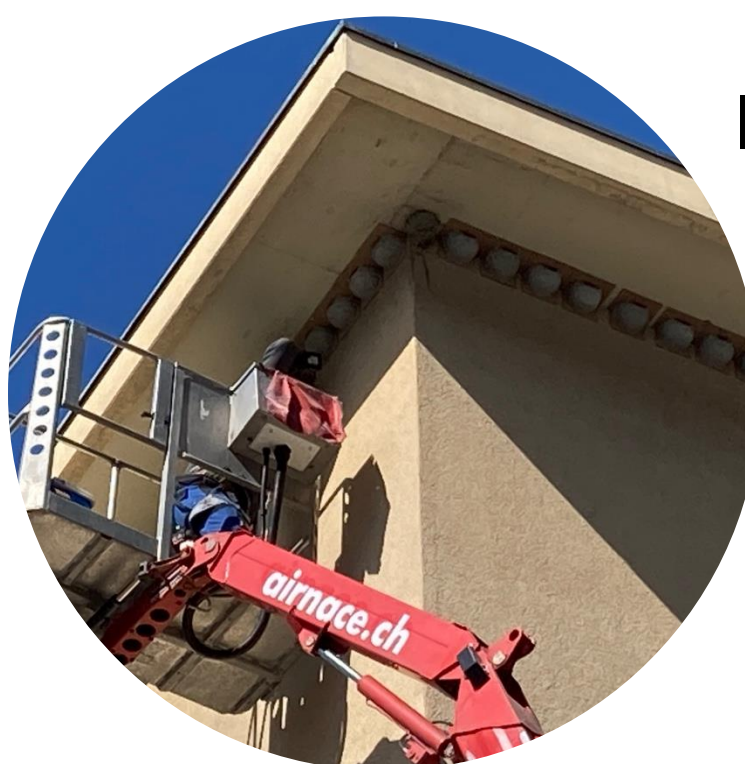
Prendre des mesures ciblées



Pose de nichoirs sur des bâtiments publics et privés



Sensibilisation



Interventions de médiation



Sauvetage de colonies



Aménager des sites favorables sur de nouvelles constructions



Accompagnement de rénovations



Et vous?

La protection des hirondelles et des martinets vous intéresse? **Passez à l'action, par exemple en aménageant des sites ou en devenant ambassadeur ou ambassadrice de ces oiseaux dans votre commune.**



Bertrand Posse
Station ornithologique suisse
Antenne valaisanne
Rue du Rhône 11
CH-1950 Sion
Bertrand.Posse@vogelwarte.ch